

PLUS QUE DE L'EAU. NEWS

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,

c'est avec élan que nous avons entamé l'année 2013 et nous comptons rester sur notre dynamique ce printemps. Les ventes d'eau minérale naturelle sont restées stables en 2012. Ce gage de reconnaissance de la part des consommateurs nous réjouit tout particulièrement. L'eau minérale est un pur produit de la nature de la plus haute qualité. Elle doit être mise en bouteille sur le lieu de sa source et sans traitement. Comme la plupart des sources d'eau minérale naturelle se situent dans les régions de montagne et les petites vallées, à l'écart des grands axes de communication, les embouteilleurs d'eau minérale assument une mission de la plus haute importance, et ce, sous deux aspects: la source et l'eau minérale naturelle représentant un bien des plus précieux, la protection du site et de l'environnement est pour nous un principe intangible. Et du fait de l'obligation légale de procéder à l'embouteillage sur le lieu de la source, l'eau minérale naturelle garantit aussi de précieux emplois dans les régions périphériques. Ce sont là des faits qu'il nous incombe de porter à votre connaissance et à celle des consommateurs. D'autant plus lorsque l'eau minérale naturelle subit des attaques politiques, à l'image de celle du postulat déposé par le conseiller national Antonio Hodgers. Mais vous en saurez plus en lisant la présente lettre d'information.

Je vous souhaite bonne lecture et, avec un brin d'avance, une belle entame de printemps.

Avec mes salutations rafraîchissantes



Marcel Kreber,
Secrétaire général de l'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS)

ÇA COULE DE SOURCE

UN NON DÉFINITIF À UN IMPÔT RÉPRESSIF SUR LES BOISSONS SANS ALCOOL

Comme nous l'avons déjà décrit de manière exhaustive dans notre dernière newsletter, le conseiller national Antonio Hodgers part en croisade contre l'eau minérale naturelle. Après s'être attaqué aux bouteilles en PET au cours de l'été 2012, il a désormais déposé, en automne, le postulat 12.3786, par lequel il entend imposer tous les types d'emballage pour l'eau minérale et les autres boissons sans alcool, tout en prévoyant des mesures étatiques pour encourager la demande de «boissons sans emballages» [sic!] – entendez: l'eau du robinet. Nous restons sans voix. Cette tentative visant à contraindre la population suisse à boire de l'eau courante par des incitations financières est absurde. D'ailleurs, le Conseil fédéral dit clairement ce qu'il pense de cette proposition dans son avis du 21 novembre 2012 et propose au Parlement de la rejeter. Il est ici permis de se poser également la question du coût d'une telle intervention parlementaire pour le contribuable.

LA CEATE-N REJETTE CLAIREMENT LE PRINCIPE D'UNE CONSIGNE

Le 12 février 2013, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a rejeté clairement l'initiative parlementaire 12.478 du conseiller national Alois Gmür par 16 voix contre 8, pour 1 abstention. L'initiative exige l'instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles. Dans sa décision, la commission soutient ainsi sans réserve le système actuel de recyclage, fondé sur la responsabilité de chacun, qui fonctionne parfaitement bien et se révèle performant et efficace. Les taux de recyclage sont plus que respectés dans notre pays. En 2011, 94% du verre, 91% de l'aluminium et 81% du PET ont été recyclés en Suisse.

L'introduction d'une consigne obligatoire détruirait les systèmes de traitement actuels et les flux de matériaux bien rodés. Conséquence: notre système de recyclage, envié partout dans le monde, serait condamné.

Cette mesure exigerait la mise en place de nouvelles structures (organe de clearing, appareils, logistique) qui se chiffrent en millions. Une consigne obligatoire entraînerait en outre un manque à gagner sensible pour les communes: plus de 30 millions de francs sont versés chaque année aux communes et aux organisations uniquement pour le verre usagé. Sans oublier que, même avec une consigne, les communes devront toujours s'occuper des conteneurs destinés à la collecte du verre alimentaire (bocaux de confiture et de cornichons, p. ex.), qui représente environ 16 % du verre usagé. Les collecteurs d'aluminium et de fer-blanc devraient aussi être maintenus (malgré l'absence de contribution pour les canettes en alu). La disparition de ces structures de recyclage entraînerait inévitablement une augmentation du volume de déchets.

L'initiative parlementaire 12.478 sera probablement déjà traitée par le Conseil national à la session de printemps 2013. Appuyée par d'autres associations de la branche des boissons, les organisations de recyclage, l'Union suisse des arts et métiers, la Communauté d'intérêts du commerce de détail suisse et les services d'infrastructures communales, la SMS se prononce contre une consigne obligatoire.

PSSCHHHH – LA CAPSULE

Chère lectrice, cher lecteur,

voici deux ans, j'ai pris mes fonctions fort du principe selon lequel «Rien de ce qui pourrait nuire à la qualité de l'eau minérale ne doit nous échapper». Cette devise m'a accompagné chaque jour au cours de mes deux années de présidence de l'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks. Conformément au roulement établi, je passerai le témoin à mon successeur à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Ces deux années de présidence ont été marquées par la stabilité des ventes, ce qui est particulièrement réjouissant. Nous devons cependant sans cesse nous défendre contre les attaques extérieures.

À mon successeur désigné, Urs Schmid, CEO d'Allegra Passugger Mineralquellen AG, je souhaite des années passionnantes à la tête d'une association qui s'engage pour le merveilleux produit de la nature suisse qu'est l'eau minérale naturelle. Il est maintenant temps de prendre congé de vous, chère lectrice, cher lecteur, non sans vous remercier de votre confiance.

Cordialement,

Michel Beneventi
Président de l'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks

ACTU-BULLES



ÉCHOS DU PARLEMENT

**Christophe Darbellay, Conseiller national
Président de la CI Eaux minérales
Président du PDC suisse:**

«Je suis clairement contre l'instauration d'une consigne telle que la demande le CN Alois, Gmür, président de l'Association suisse des distributeurs de boissons, cela pour les raisons suivantes:

- un système de consigne est cher et inefficace contre les déchets sauvages;
- une consigne obligatoire sape le système suisse de recyclage fondé sur la responsabilité individuelle et envié partout dans le monde;
- une consigne ferait par conséquent gonfler le volume de déchets et serait simplement disproportionnée.»

Rejoignez la CI Eaux minérales!

La CI Eaux minérales grandit encore et encore: fondée en 2009, la communauté formée de parlementaires et de représentants de l'industrie et des autorités s'engage efficacement pour la défense d'un produit naturel. La CI Eaux minérales défend l'eau minérale naturelle et les qualités spécifiques de ce pur produit de la nature, tout en soulignant l'importance des nombreux emplois offerts par la branche. Elle veille à ce que l'eau minérale naturelle et l'eau du robinet soient traitées comme deux produits de qualité, mais fondamentalement différents.

Un grand nombre de parlementaires adhèrent à ces principes et objectifs. Devenez à votre tour membre de la CI Eaux minérales, placée sous la présidence du CN Christophe Darbellay.

<http://www.eau-minerale.ch/ic-eaux-minerales-portrait.html>

Votre inscription est la bienvenue à l'adresse office@mineralwasser.ch.

Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks

Secrétariat général: T 044 221 21 84
Engimattstrasse 11 F 044 211 62 06
Case postale 2124 E office@eau-minerale.ch
CH-8027 Zurich www.eau-minerale.ch



Mix
Produktgruppe aus vorbildlich bewirtschafteten Wäldern und anderen kontrollierten Herkünften
Zert.-Nr. SGS-COC-2737
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council